

# **SELARL LANGLADE et Associés**

**Société d'Avocats au Barreau de Compiègne**



**Dispensateur de formation : 22.60.01740.60**

## **PROGRAMME / FICHE PEDAGOGIQUE :**

### **LE FONCTIONNEMENT DES SOCIETES AGRICOLES :** **Première approche - Juridique, fiscale et sociale**

**Public visé :** Débutant

- Conseiller de gestion
- Comptables
- Juriste
- Agents de la MSA
- Agents des services agricoles des administrations

### **Prérequis :**

Pas de prérequis pour le public visé ci-dessus

### **Objectif(s) pédagogique (s)**

Permettre aux participants de connaître les principales caractéristiques juridiques, fiscales et sociales des sociétés agricoles ainsi de leur fonctionnement.

### **Durée et modalité d'organisation :**

Date de la session : **09 et 10 avril 2026 à PARIS (ATHENES SERVICES)**

Durée session : **7h / jour = 14h**

Horaires : **09h30-12h30 / 13h30-17h30**

Organisation : **Présentiel**

Taille du groupe (nombre de stagiaires prévus) : **limitée à 30 personnes**

### **Lieux :**

- **ATHENES SERVICES – 8 rue d'Athènes – 75009 PARIS**

## **Accessibilité :**

Pour toute situation de handicap merci de contacter Mme Ameline PELLIER-CUIT  
[secretariat@delanglade-avocats.fr](mailto:secretariat@delanglade-avocats.fr)

## **Délai d'inscription :**

Jusqu'à 48h avant le début de la formation en présentiel et en fonction des places restantes.

## **Tarifs :**

Le prix TTC par personne comprend les documents remis.

<b>GRILLE DE TARIF PRESENTIEL (Repas compris)</b>		
<b>PARTICIPANTS</b>	<b>H.T</b>	<b>T.T.C</b>
1 personne	610 €	732 €

## **Déroulé/contenu de la formation :**

Le plan d'animation joint en annexe pourra être actualisé pour tenir compte au mieux des évolutions récentes et des interrogations soulevées par les praticiens.

## **Moyen d'encadrement :** (Formateurs) :

- *Me Guillaume de LANGLADE (avocat)*
- *Melle Léontine DE KONINCK (juriste)*

## **Méthodes mobilisées :** (Moyens pédagogiques et techniques)

- Remise d'un support power point

## **Modalités de suivi et d'évaluation :**

### Auto-évaluations régulières :

- En cours d'animation : prise en compte des observations des stagiaires et mise à jour des supports au terme de chaque animation
- Mises en situation – cas pratiques
- Feuille d'émargement / Certificat de réalisation de la session suivie par le stagiaire
- Enquête de satisfaction « *Evaluation à chaud* » par « Microsoft form »
- Evaluation des acquis *a posteriori* par « Microsoft form »
- Enquête prescripteur *a posteriori* par « Microsoft form »



## PROGRAMME D'ANIMATION

### LE FONCTIONNEMENT DES SOCIETES AGRICOLES : Première approche - Juridique, fiscale et sociale (Formation du 09 et 10/04/2026 à PARIS)

Intervenant : Cabinet d'avocats LANGLADE et Associés

**Dispensateur de formation : 22.60.01740.60**

#### A/ Volet juridique de l'exploitation agricole

- I- Les structures non sociétaires
  - a. L'entreprise individuelle
  - b. Les associations
- II- Les structures sociétaires
  - a. La notion de contrat de société
    - 1. Les conditions de validité du contrat
    - 2. Les conditions de fond
    - 3. L'immatriculation  
*(Les sociétés de fait, créées de fait et en participation)*
  - b. Approche du fonctionnement de la société
    - 1. La qualité d'associé
    - 2. Le gérant
    - 3. Les événements pouvant intervenir au cours de la vie de la société
  - c. Présentation des formes juridiques
    - 1. Les sociétés d'exploitation (civiles et commerciales)
    - 2. Les sociétés foncières (SCI, GFA)
    - 3. Les sociétés de formes particulières (CUMA, coopératives etc...)
- III- Analyse de statuts
- IV- Les modes d'exploitation du foncier par les structures sociétaires
  - a. Les conventions dérogatoires au statut du fermage
  - b. Les conventions soumises au statut du fermage
    - Rappel des différents baux ruraux*
      - 1. Le cas de l'associé locataire
      - 2. Le cas de l'associé propriétaire

## **B/ Aspects fiscaux des sociétés agricoles**

- I- L'imposition des revenus (IR / IS),
  - a. L'imposition sur le revenu
  - b. L'imposition sur les sociétés
    - Approche rapide de l'intérêt de la holding*
- II- L'intérêt des baux à long terme pour les droits de mutation à titre gratuit
- III- Approche rapide de l'intérêt du pacte Dutreil
- IV- IFI (si le temps le permet)

## **C/ Aspects sociaux des sociétés agricoles**

- I- Les activités qui relèvent de la MSA
- II- L'affiliation des exploitants
- III- L'assiette de cotisation des exploitants
- IV- Particularité des holdings